



Partie 1

Myria en action

Découvrez l'organisation de Myria, sa situation budgétaire et un aperçu de ses principales collaborations et publications. En 2017, Myria a enregistré un résultat positif, bien que la situation financière reste préoccupante et que les économies imposées continuent à représenter un problème de principe.

En 2017, Myria s'est constitué partie civile dans quelques nouveaux dossiers : deux de traite des êtres humains et deux de trafic d'êtres humains. Dans quatorze dossiers, une décision judiciaire définitive a été rendue en 2017 : quatre dossiers d'exploitation sexuelle, cinq dossiers d'exploitation économique et cinq dossiers de trafic d'êtres humains.

1. Situation institutionnelle

Myria, le Centre fédéral Migration, exerce en tant qu'organisme public autonome en toute indépendance, trois missions légales complémentaires : veiller au respect des droits fondamentaux des étrangers, informer sur la nature et l'ampleur des flux migratoires et stimuler la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Myria est né le 15 mars 2014 et dispose d'une équipe de presque vingt personnes.

Myria est géré par un conseil d'administration, nommé par le parlement fédéral, chargé notamment de déterminer la politique générale, d'arrêter les comptes, de définir la politique de communication et de décider ou non d'ester en justice. Le directeur assure la gestion journalière et budgétaire ainsi que l'exécution des décisions du conseil d'administration et la préparation des recommandations.

Les membres du conseil d'administration du Centre fédéral Migration au 1^{er} octobre 2018

Effectifs néerlandophones	Suppléants néerlandophones
Mme Shaireen Aftab (présidente) M. Yves Aerts Mme Els Schelfhout M. Herman Van Goethem M. Jogchum Vrielink	Mme Caroline Deiteren M. Jan Theunis Mme Jacqueline Goegebeur M. Bernard Hubeau M. Selahattin Kocak
Effectifs francophones	Suppléants francophones
M. Louis-Léon Christiaens Mme Sotieta Ngo Mme Christine Nina Niyonsavye Mme Bernadette Renauld M. Thierry Delaval	M. Daniel Soudant Mme Maïté De Rue Mme Christine Kulakowski Mme Claire Godding M. Patrick Wautelet

2. Comptes et situation financière

Le bilan 2017 affiche un **boni de € 200.925**. Ce boni succède à un déficit 2016 de € 28.784,29.

Ce « bon » résultat doit être explicité et nuancé au regard de la situation financière de Myria, toujours sous pression.

Myria réclame depuis plusieurs années la récupération d'économies injustement et irrégulièrement appliquées depuis 2014. Après avoir sensibilisé le gouvernement en mars 2017 et tenté en juin de mettre fin à l'économie lors de la confection du budget 2018, Myria a envoyé en septembre une note d'une trentaine de pages aux commissions de l'Intérieur et du Budget de la Chambre. Sans succès. Myria a malheureusement fait le tour des solutions qui s'offraient à lui - mis à part le recours en justice contre l'État belge. Il continuera, lors des contrôles budgétaires

et de la confection du budget 2019, à demander la fin des économies dès que possible.

Il n'empêche que les efforts de Myria pour tenter de mettre fin à l'économie ont tout de même amené un certain nombre d'éléments positifs qui se sont matérialisés en 2017 :

- l'indexation de la dotation de la Loterie Nationale non-perçue en 2016 (environ € 15.000) a été remboursée par l'État en 2017 ;
- l'indexation de la dotation 2017 a été d'emblée comptabilisée ;
- l'aggravation de l'économie (-2% supplémentaires chaque année) semble avoir été arrêtée en 2017 ;
- le SPF Affaires étrangères est intervenu dans les frais de traduction vers l'anglais du rapport *Traite et trafic d'êtres humains 2017*, ce qui a permis à Myria une économie d'environ € 11.000.

Ces différents points s'ajoutent à la gestion prudente et rationnée des activités en 2017 (non-remplacement

de congés de maladie ou de maternité, par exemple, investissements limités en études, pas d'investissement en campagnes de communication...). L'ensemble explique ce résultat positif, qui permet d'entrevoir l'année 2018 plus sereinement.

L'arbre ne doit cependant pas cacher la forêt : la situation de Myria reste très préoccupante et les économies continuent à représenter un problème de principe dans un contexte pourtant fortement marqué par le débat migratoire.

Bilan au 31 décembre 2017 (x € 1.000)			
Actif	1.438	Passif	1.438
Actifs immobilisés	0	Capital de départ	835
		Résultat cumulé	223
Actifs circulants	1.438	Dettes	380
Créances commerciales	257	Fournisseurs	72
Actifs financiers	91	Dettes sociales	93
Placements de trésorerie	250	Autres dettes	215
Valeurs disponibles	840		
Compte de résultats 1 janvier 2017 - 31 décembre 2017 (x € 1.000)			
Produits	1.647	Charges	1.446
Subventions	1.483	Frais de projets	128
Revenus de projets	155	Frais de fonctionnement	379
Revenus divers	9	Frais de personnel	930
		Amortissements	9
		Résultat 2017	201

3. Myria en réseau : au niveau national

Autorités publiques

Acteur public, mais autonome vis-à-vis du gouvernement, Myria exerce ses missions en toute indépendance. Son intention est de pouvoir discuter avec tous les acteurs concernés par ses missions : autorités publiques, institutions, associations, groupements d'intérêt, partis politiques, centres de recherche, citoyens. Une grande partie du travail statistique et de recommandation n'est possible que grâce aux contacts et relations entretenus avec de nombreuses autorités publiques, et en particulier : l'Office des étrangers, le Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides, Fedasil, le SPF Intérieur, le SPF Justice, le SPF Affaires étrangères, le SPF Emploi, la Direction

générale Statistique, le Conseil du contentieux des étrangers et le Comité P.

Des contacts ont été aussi entrepris avec la police de l'aéroport de Bruxelles-National et l'Inspection générale de la police fédérale et de la police locale (AIG) dans le cadre de la rédaction du Myriadoc *Un retour, à tout prix ?*

Gouvernement fédéral

Les contacts avec le gouvernement fédéral se font sur des dossiers de fond, sur lesquels Myria entreprend de faire entendre sa voix en matière de droits fondamentaux des étrangers ou de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Le gouvernement fédéral est le premier destinataire des rapports annuels et thématiques, qui concernent directement plusieurs de ses compétences : Asile et Migration, Justice, Sécurité et Intérieur, Affaires étrangères, Emploi et Égalité des chances.

Outre les difficultés budgétaires et institutionnelles déjà relevées ci-dessus, l'année 2017 a donné lieu à de nouveaux développements concernant la transposition de la directive européenne 2014/54¹. Après avoir réclamé sans succès un financement récurrent pour faire face aux obligations de la mise en œuvre de la directive, Myria a reçu en 2018 un subside exceptionnel (et donc ponctuel) de € 200.000 du ministre de l'Emploi pour suivre cette mise en œuvre. Ce subside n'étant pas récurrent, Myria examine comment l'employer en termes d'investissements conformes à l'amélioration de la liberté de circulation des travailleurs européens.

L'année 2017 a aussi amené de discussions nouvelles sur le déménagement probable de Myria, d'Unia et de leurs partenaires vers un nouveau bâtiment. Les discussions devaient aboutir en 2018. Myria et Unia ont développé à cette fin un cahier des charges afin de s'assurer que les besoins de leurs missions continueront à être rencontrés dans un nouveau lieu.

Parlement fédéral

Myria possède un ancrage fort au sein du Parlement fédéral, puisque les membres de son conseil d'administration sont désignés par celui-ci. Ce lien avec le Parlement résulte de la volonté de garantir l'indépendance de l'institution vis-à-vis des actes du gouvernement. Tous les parlementaires reçoivent un exemplaire des deux rapports lors de leur parution.

Myria est ponctuellement appelé à livrer son expertise lorsqu'un point relevant de sa compétence est abordé :

- Myria a fait une présentation sur les victimes mineures de la traite d'êtres humains devant la Commission des Affaires intérieures de la Chambre, le 24 janvier 2017 ;
- Le 21 février 2017, Myria a été auditionné, avec le Médiateur fédéral et d'autres acteurs concernés, par la même Commission au sujet de la procédure de régularisation médicale (article 9^{ter} de la loi sur les étrangers) ;
- Myria a été sollicité au mois de juillet par la Commission de l'Intérieur pour livrer un avis sur des projets de loi modifiant profondément la procédure d'asile et ayant un impact sur la procédure d'éloignement et de détention (DOC 54 - 2549/001 et 2548/001) ;
- Enfin, notons que le Sénat a permis à Myria d'utiliser ses salles pour accueillir un séminaire fermé lors de la sortie de son Myriadoc *Un retour, à tout prix ?*, relatif à

la politique de retour, de détention et d'éloignement, publié en novembre 2017.

Unia

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, est sans conteste le partenaire le plus privilégié de Myria, avec lequel il formait jadis le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme. Cet ancrage commun se traduit encore aujourd'hui par une collaboration forte, un partage de services transversaux et des relations humaines précieuses. En outre, les membres du Conseil d'administration de Myria siègent également au Conseil d'administration de Unia.

Sur les dossiers de fond, les collaborations avec Unia sont nombreuses et reflètent un socle de valeurs communes aux deux institutions :

- En 2017, Myria a contribué à la réalisation du *Monitoring socio-économique*, par une relecture active du chapitre portant sur l'analyse des motifs de séjour selon l'entrée des personnes sur le territoire belge en 2010 et 2013 ;
- Myria et Unia ont également signé un protocole d'accord en vue de permettre à Unia de porter auprès du sous-comité d'accréditation, en charge de l'accréditation des Institutions nationales des droits de l'homme des Nations Unies, une candidature en vue de récupérer le statut qui était anciennement détenu par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ;
- Enfin, Myria participe de manière active aux *Lunch talks* Unia-Myria, où il a présenté divers projets et études tirés de son travail.

Réunion de contact Protection internationale

Depuis janvier 2016, Myria a repris l'organisation des réunions de contact réunissant les différents acteurs en matière d'asile organisées auparavant par le Comité belge d'aide aux réfugiés (CBAR). L'objectif reste que les instances d'asile et les organismes actifs dans le domaine de la protection internationale, de l'accueil et du retour volontaire continuent de se rencontrer à l'occasion de ces réunions pour y échanger des informations dans un esprit de dialogue et de courtoisie. Ce sont des collaborateurs de Myria qui assurent l'animation de ces réunions et en rédigent les procès-verbaux, accessibles sur son site internet².

1 Directive 2014/54/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs.

2 www.myria.be/fr/reunions-de-contact-protection-internationale.

Groupe transit des visiteurs en centre fermé

Myria a participé en 2017, en tant que membre observateur, aux réunions (monitoring et politique) du Groupe Transit qui rassemble les organisations qui visitent les centres fermés et les maisons de retour. Dans ce contexte, il a soutenu le travail d'analyse du Groupe Transit sur les questions liées à la détention et l'éloignement des étrangers. Il a également fourni un soutien juridique aux visiteurs des centres fermés et des maisons de retour notamment dans le cadre du suivi de dossiers individuels. Myria a aussi donné des formations juridiques aux visiteurs (sur le règlement Dublin III, le mariage, la cohabitation légale et le regroupement familial de personnes détenues dans un centre de détention).

Plateforme institution nationale des droits de l'homme

Myria participe depuis 2014 à une plateforme de concertation instaurée entre les institutions belges exerçant partiellement ou entièrement un mandat d'institution chargé du respect des droits de l'homme.

Elle se réunit chaque mois pour échanger des informations pertinentes, dans l'attente d'une éventuelle création d'une institution nationale des droits de l'homme. Cette institution aurait pour vocation de coordonner une partie des activités des structures partageant la mission de promouvoir et protéger les droits humains.

Médiateur fédéral

Myria a invité le 5 octobre 2017 les collaborateurs du collège des Médiateurs fédéraux pour un échange de vue sur les dossiers individuels et les problématiques structurelles communes aux deux institutions.

Plateforme Mineurs en exil

Myria a participé en 2017 en tant qu'observateur aux réunions des groupes de travail 'familles dans la migration', 'détention' et 'MENAS' de la Plateforme Mineurs en exil.

Plateforme Justice pour Tous

En 2017, Myria a participé en tant qu'observateur aux réunions de travail de la Plateforme Justice pour Tous.

Plateforme sur l'acquisition de la nationalité belge

Myria a organisé en novembre 2016 une réunion réunissant différents acteurs en contact avec des personnes souhaitant acquérir la nationalité belge. Il s'agissait d'établir un premier état de lieux des pratiques, difficultés d'interprétation et obstacles à l'obtention de la nationalité depuis la réforme du Code de la nationalité belge entrée en vigueur en 2013. Ce travail a nourri les recommandations formulées dans le chapitre nationalité du rapport *La migration en chiffres et en droits 2017*. Les constats effectués seront relayés auprès d'acteurs institutionnels.

Formations

- Myria a participé à une journée de formation sur la traite des êtres humains et les victimes mineures pour les acteurs de la jeunesse en Communauté française le 21 avril 2017, en présentant une intervention intitulée *La traite des mineurs : exemples de dossiers* ;
- Myria a participé, le 4 mai 2017, à une journée de formation sur la traite des êtres humains pour les magistrats, organisée par l'Institut de Formation Judiciaire. Myria est intervenu avec une contribution sur *La traite des êtres humains en vue de l'exploitation de la mendicité*, en collaboration avec un service de police ;
- Myria a participé à une formation *Traite et trafic des êtres humains : politique et approche* donnée à l'école de police du Brabant flamand le 18 mai 2017 ;
- Myria a réalisé une formation sur l'exploitation économique via les médias sociaux à destination de l'inspection sociale le 14 décembre 2017 ;
- Myria a dispensé une formation de trois jours sur la *Démographie des migrations* à Rabat en octobre 2017. Cette formation cadre dans le Projet *Pilier Développement à l'appui du Programme Régional de Développement et de Protection (RDPP) en Afrique du Nord* financé par l'UE et organisé par l'OIM ;
- Myria a participé en collaboration avec UNIA, le 26 juin 2017 à une concertation régionale au sujet de réfugiés dans le *Meetjesland* organisée par l'Agentschap Integratie Inburgering (présentation du nouveau projet Myria-UNHCR sur le regroupement familial des bénéficiaires de la protection internationale).

Cellule interdépartementale de lutte contre la traite et le trafic des êtres humains

Myria a poursuivi son rôle d'observateur participant au sein de la Cellule et de son bureau, dont il assure également le secrétariat. Une réunion de la cellule a ainsi eu lieu en octobre 2017. Elle a concerné principalement l'adoption d'une nouvelle circulaire multidisciplinaire relative au mécanisme d'orientation des victimes. Par ailleurs, Myria a participé aux réunions du bureau de la cellule qui se tiennent mensuellement.

Réunions de coordination sur la traite des êtres humains au niveau des arrondissements judiciaires

Myria a pris part activement à la réunion de la plateforme de Gand (septembre 2017) où il a notamment présenté ses missions et son rapport annuel *Traite et trafic des êtres humains 2017*.

4. Myria en réseau : au niveau international

UNHCR

En partenariat avec l'UNHCR, Myria a lancé en avril 2017 un projet sur le regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés reconnus et bénéficiaires de la protection subsidiaire). Dans le cadre de ce partenariat, Myria a engagé un juriste qui gère le projet et agit comme personne de référence sur ce thème au sein de Myria. La facilitation de la vie familiale est un élément essentiel d'une protection efficace des réfugiés. Le but de ce projet est donc de faciliter le regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection internationale et de promouvoir la qualité de la procédure de regroupement familial en Belgique. Le groupe cible ne concerne pas seulement les membres de la famille nucléaire, mais aussi les membres de la famille élargie dont le droit à la vie de famille est souvent en jeu. Le projet se déroule dans un contexte où les demandes de regroupement familial des bénéficiaires de la protection internationale sont très nombreuses, du fait des chiffres élevés de reconnaissance de certaines nationalités au cours des dernières années. Le projet a été présenté sur le site web de Myria, par courrier et lors d'un nombre d'événements adressés aux différents acteurs travaillant sur le terrain : Unia, au Comité international de la Croix-

Rouge (CICR) et au Commissaire aux droits de l'homme, Nils Muižnieks dans le cadre d'une réunion organisée par ENNHRI.

Dans le cadre de ce projet, Myria fournit des conseils juridiques et pratiques spécialisés via son Helpdesk. Myria recueille également des dossiers individuels à partir des demandes de visas de regroupement familiale et de visas humanitaires pour les membres de la famille, que ce soit par le biais d'une intervention auprès de l'UNHCR ou des organismes gouvernementaux concernés. Le suivi des dossiers se fait toujours en collaboration avec des acteurs de première ligne (tels que les avocats, assistants sociaux, tuteurs, ...). Dans le cadre de ce projet, Myria a suivi 306 rapports en 2017 et a ouvert 26 dossiers³.

Myria tente également de renforcer ces acteurs en rendant l'information la plus disponible possible, et par la formation. En 2017, le site web de Myria a été adapté pour que toutes les informations sur la procédure soient désormais disponibles étape par étape. Myria a commandé des brochures supplémentaires de l'UNHCR afin de les distribuer aux visiteurs en 2018. Myria a également partagé deux listes de questions et de réponses avec les acteurs concernés à l'attention de l'Office des étrangers et des Affaires étrangères, ainsi que le rapport des réunions avec ces autorités.

Myria sert de plateforme et de porte-parole auprès de ces partenaires et intervient également comme médiateur entre les différents acteurs impliqués. En juin 2017, Myria a organisé une réunion avec les administrations concernées (UNHCR, OE et des affaires étrangères). En novembre 2017, Myria a également rencontré le cabinet des Affaires étrangères. En septembre 2017, Myria a organisé une réunion avec un large groupe de partenaires (40 participants) et une autre avec des avocats (14 participants). Enfin, Myria tente de défendre le droit à la vie de famille de ce groupe cible en formulant des recommandations politiques concernant les autorités et les gouvernements impliqués. En 2017, le rapport annuel était axé sur les visas humanitaires, dont certains concernaient le regroupement familial avec les membres de la famille étendue. En 2017, une note d'analyse a également été mise à jour en collaboration avec l'UNHCR, qui reprend les différents obstacles et recommandations autour de ce thème. Celle-ci sera publiée en 2018.

³ Dans le cadre de ce projet un dossier est seulement ouvert s'il y a un soutien prolongé sur une période plus longue, où Myria a une plus-value et avec l'intervention éventuelle du UHCR, les instances compétentes comme l'OE, les Affaires étrangères ou les ambassades.

Le projet est étroitement suivi en partenariat avec l'UNHCR. En 2017, Myria a soumis à l'UNHCR plusieurs rapports sur le contenu et les aspects financiers. Cinq réunions ont été organisées et Myria est également en contact quotidiennement avec l'UNHCR Belgique pour obtenir des informations à jour sur le thème.

En dehors du cadre de ce projet, en 2017 Myria a aussi participé à plusieurs réunions organisées par l'UNHCR : deux sur l'assistance juridique, une sur l'intégration, et une sur l'asile.

Réseau Européen des Migrations (REM)

Myria est l'un des partenaires du Point de Contact belge du Réseau Européen des Migrations (REM). Au niveau belge, la participation au REM est assurée par un point de contact multi-institutionnel, qui réunit des collaborateurs de quatre institutions : Myria, le Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA), Fedasil et l'Office des étrangers. Le SPF Intérieur est chargé de la coordination du Point de Contact belge. Myria est membre du comité directeur du Point de Contact belge et prend activement part à son fonctionnement quotidien, en collaboration avec les institutions mentionnées ci-dessus.

Le REM a été établi par une Décision du Conseil de l'UE (2008/381/CE) afin de contribuer à fournir des informations à jour, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile en vue de soutenir les décisions dans ces domaines en Belgique et au sein de l'Union européenne. Il vise également à informer le grand public⁴.

En 2017, le REM a publié son rapport annuel 2016 sur la migration et l'asile dans l'UE (au niveau des États membres et au niveau européen), ainsi qu'une série d'études sur des thématiques spécifiques. Les sujets de ces études thématiques sont approuvés chaque année par le Comité directeur du REM. Sur la base d'une liste commune de questions, chaque État membre produit une étude nationale. Sur la base de ces études nationales, le REM produit une étude de synthèse comparative au niveau européen.

Les études thématiques de 2017 ont porté sur :

- L'afflux changeant de demandeurs d'asile en 2014-2016 : les réponses des États (membres) ;
- Défis et pratiques dans l'établissement de l'identité des demandeurs lors du processus migratoire ;

- L'efficacité des procédures de retour dans les États membres : défis et bonnes pratiques liés aux règles et normes européennes ;
- Les mineurs non accompagnés après la détermination du statut.

Myria, en tant que membre du comité consultatif national, a activement contribué à l'élaboration de l'étude belge sur l'efficacité des procédures de retour. Myria était aussi membre du comité consultatif, tant au niveau européen que national, pour une étude thématique de 2016 portant sur le travail irrégulier de ressortissants de pays tiers.

Myria a également participé à différents événements du REM en 2017. Tout d'abord, une collaboratrice de Myria a donné une présentation à un séminaire d'experts sur la situation des migrants en séjour irrégulier dont le retour ou l'éloignement a été différé, qui a eu lieu en Lettonie en mars 2017. De plus, Myria a participé à la réunion élargie du Groupe d'experts sur le retour du REM en juin 2017, durant laquelle des possibles voies de coopération entre les États (membres) et la société civile dans le domaine du retour ont été explorées. Myria a également participé à la conférence du Point de Contact belge consacrée au travail irrégulier de ressortissants de pays tiers en Belgique et dans l'UE, qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 2017. En outre, l'adjoint du directeur de Myria a assumé le rôle de modérateur durant la conférence nationale organisée par le Point de Contact belge en décembre 2017 à Bruxelles. Cette conférence, consacrée aux principaux développements en matière de migration et d'asile en Belgique en 2017, a également été l'occasion pour un expert de Myria de présenter les développements en matière de trafic d'êtres humains et son impact sur la migration de transit.

Réseau informel de rapporteurs nationaux et de mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains

Myria participe activement aux réunions du réseau informel des rapporteurs nationaux et mécanismes équivalents dans le domaine de la traite des êtres humains. Ces réunions sont co-organisées par la coordinatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains, Madame Vassiliadou et par la présidence de l'UE. Les thématiques abordées lors de ces réunions ont notamment concerné le second rapport de la Commission européenne sur les progrès faits par les États en matière de lutte contre la traite des êtres humains, les systèmes d'estimations de la traite et les liens entre la traite des êtres humains et le trafic de drogues. Lors de la réunion des 4 et 5 décembre 2017, Myria a présenté son rapport annuel 2017, portant

⁴ Voir le site du REM : <https://emnbelgium.be>.

sur l'usage d'internet et des médias sociaux dans le cadre de la traite des êtres humains.

Réseau européen des organisations nationales des droits de l'homme (ENNHRI)

Myria est membre de ENNHRI, un réseau régional qui réunit les institutions nationales pour les droits de l'homme de l'Europe entière et qui compte environ une quarantaine de membres. Il a pour mission d'améliorer la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe, en soutenant le développement des institutions nationales pour les droits de l'homme et en suscitant leur collaboration sur des thématiques spécifiques.

Dans ce contexte, il a représenté ENNHRI en février 2017 au sein du Groupe de rédaction sur les droits de l'homme et la migration du comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (CDDH-MIG), qui travaille sur la question des alternatives à la détention.

Myria participe aussi activement au groupe de travail Asile et Migration mis en place en 2007 et qu'il a présidé plusieurs années en collaboration avec le Deutsches Institut für Menschenrechte. Il a, dans ce cadre, participé à une étude sur l'accès à l'information des migrants sur leurs droits dans les centres de détention (voir Myriadoc #5) qui a été réalisée dans douze pays européens. En octobre 2017, Myria a aussi présenté son travail lors de la table ronde co-organisée par ENNHRI et le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, sur le droit de vivre en famille, en marge de la réunion annuelle du groupe de travail. Myria y a présenté son nouveau projet Myria-UNHCR sur le droit au regroupement familial des personnes bénéficiant d'une protection internationale. Myria met aussi son expertise en matière de litiges à disposition du groupe de travail juridique dont il est membre, et dont il a participé à la réunion annuelle organisée à Utrecht en juin 2017.

Conseil de l'Europe

À Tunis, dans le cadre d'un projet soutenu par le Conseil de l'Europe, Myria a co-animé, les 4 et 5 octobre 2017, un atelier de travail sur la rédaction et la préparation des rapports de suivi en matière de traite des êtres humains à l'attention de l'instance nationale tunisienne de lutte contre la traite des êtres humains.

5. Publications et outils

Myria déploie une large partie de son activité par le biais de ses publications. Diverses et variées, elles concernent ses trois missions de base. Depuis 2015, une attention particulière est mise sur la diversification de leur public cible : non seulement les partenaires et les professionnels des secteurs de la migration et de la lutte contre la traite et le trafic, mais également un public plus large. Leur format est également diversifié et leur accessibilité augmentée par la mise à disposition sur le site internet dans plusieurs langues de l'ensemble des publications.

Toutes les publications de Myria sont librement téléchargeables sur www.myria.be. Certaines publications sont aussi disponibles gratuitement sur papier en commande.

La Migration en chiffres et en droits 2017 et 2018

Publié en juin 2017, le rapport *La migration en chiffres et en droits* proposait un focus sur les visas humanitaires. Celui du rapport publié en juin 2018 portait sur le regroupement familial.

Traite et trafic des êtres humains 2017 « En ligne »

Publié en octobre 2017, le rapport *Traite et trafic des êtres humains « en ligne »* a porté son attention sur les aspects en ligne de la traite, du trafic et des moyens policiers et judiciaires déployés pour lutter contre ces phénomènes.

Myriadocs

Depuis 2016, Myria complète sa gamme de publications avec les Myriadocs. Les Myriadocs sont des publications plus légères que les rapports annuels, livrant des analyses thématiques portant sur des points de droit, de politique ou d'actualité. Ils sont publiés exclusivement en format numérique. Ce ne sont pas moins de quatre Myriadocs qui ont été publiés en 2017 :

- Myriadoc 3 : Le statut juridique des passagers clandestins ;
- Myriadoc 4 : Les visas humanitaires ;
- Myriadoc 5 : Retour, détention et éloignement 2017 (publication annuelle récurrente) ;
- Myriadoc 6 : Être étranger en Belgique en 2017 (publication annuelle récurrente) ;
- Myriadoc 7 : Étranger en sa commune.

Myriatics

Les Myriatics sont de courtes études avec une approche démographique, que Myria propose depuis octobre 2015. Leur objectif est de s'attarder sur un thème précis, à chaque fois différent. L'objectif de ces mini-études est d'être factuel, précis, concis et accessible.

Les Myriatics publiés en 2017:

- Myriatics 7 : La migration en chiffres (en complément du Rapport annuel Migration) ;
- Myriatics 8 : Flux migratoires et flux d'asile : démêler les chiffres ;
- Myriatics 9 : Vieillesse et immigration : un défi majeur pour l'Europe.

6. Traite et trafic des êtres humains

6.1. | Myria en justice - 2017

Chaque année, Myria se constitue partie civile dans plusieurs dossiers constitutifs d'infractions en traite ou en trafic d'êtres humains. Il tire cette compétence directement de sa loi organique, qui l'autorise explicitement à agir sur base de la loi du 13 avril 1995 contenant des dispositions en vue de la répression de la traite et du trafic des êtres humains. Nous proposons dans cette section un aperçu de tous les dossiers entamés durant l'année écoulée, ainsi que des dossiers qui se sont clôturés durant cette même période.

Myria se porte partie civile selon des critères de sélection, mais aussi d'opportunité, qui ont été établis dans son plan triennal et son plan opérationnel.

Dans son rôle de constitution de partie civile, Myria dispose d'une complète indépendance et doit constamment prendre des décisions en opportunité. L'arrêté royal qui lui donne son rôle de rapporteur cite les constitutions de parties civiles comme étant une source d'expertise pour le rôle de rapporteur indépendant en matière de traite des êtres humains. Afin d'aider plus aisément à ces choix, les balises suivantes sont suivies : le caractère symptomatique de l'affaire, notamment en vue de la mission de rapportage de Myria, l'importance de la jurisprudence espérée, une action jugée nécessaire (ex : soutien des victimes ...).

6.2. | Nouveaux dossiers de 2017

En 2017, Myria s'est constitué partie civile dans 4 nouveaux dossiers : 2 de traite des êtres humains et 2 de trafic d'êtres humains.

6.2.1. | Traite des êtres humains

Exploitation sexuelle - Bruxelles

Il s'agit d'un important réseau nigérian de traite des êtres humains actif dans le quartier de la gare du Nord à Bruxelles. Les jeunes filles étaient recrutées « sur commande », à la demande d'une « Madame » en Europe, par des hommes de main, principalement dans la région de Bénin-city. Après avoir subi une cérémonie vaudou au cours de laquelle elles promettent d'obtempérer à leur proxénète, les jeunes filles sont transportées, souvent en groupe, jusqu'à la côte libyenne par les trafiquants nigériens. Ce voyage dure entre plusieurs semaines et plusieurs mois, est source de dangers et de nombreuses privations. En outre, les jeunes filles sont régulièrement violées en cours de route par les trafiquants et leur entourage. Plus d'une fois des victimes décèdent durant le trajet.

Une fois arrivées en Europe, elles sont quasi immédiatement mises au courant de la réalité de leur travail dans le quartier local de la prostitution et doivent rembourser leur soi-disant dette de 45.000 euros en travaillant comme prostituée. En cas de désobéissance ou de tentative de fuite, les familles des jeunes filles au Nigeria sont menacées, font l'objet de chantage, sont frappées, enlevées ou même tuées.

Une trentaine de victimes ont pu être identifiées par la police et être orientées vers le statut de victime de traite des êtres humains. Parmi elles, plusieurs mineurs d'âge dont l'âge oscille entre 14 et 16 ans.

Le tribunal correctionnel de Bruxelles s'est prononcé dans ce dossier le 31 mai 2018. Ce dossier est abordé tant dans le focus que dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

Exploitation économique - Secteur des magasins de nuit - Ypres

Ce dossier de traite des êtres humains concerne des faits d'exploitation économique par l'exploitant de divers magasins de nuit et de vêtements. Par le biais de ses sociétés, il faisait usage de montages pour exploiter comme faux indépendants au moins 15 victimes pakistanaises. Il les contrôle au moyen de caméras, les « licencié » s'ils ne donnent pas satisfaction en reprenant leurs parts ... Le comptable qui a contribué au montage est également poursuivi.

Ce dossier de traite des êtres humains est également lié à une enquête en matière de trafic d'êtres humains concernant une organisation criminelle de montages internationaux de mariages blancs.

Le tribunal correctionnel d'Ypres s'est prononcé dans ce dossier le 8 janvier 2018. La décision a fait l'objet d'un appel. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

6.2.2. | Trafic d'êtres humains

Le premier dossier est ouvert à Gand et concerne des victimes syriennes. Un des principaux prévenus est un collaborateur de l'ambassade syrienne à Paris. Celui-ci a vendu entre 2013 et 2015 contre forte rémunération de faux documents à des migrants syriens. Eurojust a joué un rôle important dans la coordination de l'enquête internationale. Les profits criminels sont évalués à minimum 1.164.000 euros.

Le tribunal correctionnel de Gand s'est prononcé dans ce dossier le 16 octobre 2017 et ce dossier est définitivement clôturé en ce qui concerne Myria. Il est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

Le second dossier concerne des faits de trafic d'un réseau égyptien-marocain-syrien le long de l'autoroute E40 vers le Royaume-Uni. Un total de 495 victimes de trafic d'êtres humains ont été identifiées, dont 93 mineurs et 402 adultes. Des violences graves ont été commises contre les victimes : elles étaient battues avec des tiges métalliques lorsqu'elles étaient poussées dans les camions frigorifiques.

Le tribunal correctionnel de Termonde s'est prononcé dans ce dossier le 3 novembre 2017. La décision a fait l'objet d'un appel. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

6.3. | Dossiers clôturés en 2017

En 2017, Myria a aussi vu certains dossiers aboutir et se clôturer. Nous mentionnons ci-après les dossiers dans lesquels une décision judiciaire définitive a été rendue en 2017.

En 2017, 14 dossiers ont pu être clôturés : 4 dossiers d'exploitation sexuelle, 5 dossiers d'exploitation économique et 5 dossiers de trafic d'êtres humains.

6.3.1. | Exploitation sexuelle

Un premier dossier a été jugé à Bruxelles. Il concerne un réseau nigérian à portée internationale de traite et de trafic d'êtres humains. Une Nigériane recrutait des jeunes filles pour les obliger ensuite à se prostituer dans différents pays d'Europe, dont la Belgique. Il ressort de l'enquête que les jeunes filles étaient placées grâce à des intermédiaires en Libye et en Italie. Les victimes de ce dossier, parmi lesquelles des mineures d'âge, ont été recueillies dans les trois centres d'accueil de victimes de la traite. Ce dossier a également mis en évidence le système de transfert d'argent propre aux réseaux nigériens. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné définitivement les six prévenus de ce dossier le 28 mars 2017. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » du précédent rapport⁵ et dans la partie « analyse de dossiers » du présent rapport.

Un second dossier a été jugé à Liège. Il a été largement abordé dans la partie « jurisprudence » du précédent rapport⁶. La décision rendue en appel est abordée dans le présent rapport. Il s'agit d'un volumineux dossier de traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de blanchiment, couvrant plusieurs arrondissements (notamment Liège et Charleroi). Des jeunes femmes roumaines étaient recrutées pour être ensuite exploitées dans des bars. Une équipe commune d'enquête a été mise en place entre la Belgique et la France : l'enquête belge se consacrant aux faits de traite et le volet français à l'aspect blanchiment : il apparaît en effet que l'argent issue de la prostitution des jeunes filles roumaines dans des bars était réinvesti dans des sociétés françaises. La plupart des prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Liège le 14 septembre 2016. Dans un arrêt du 12 septembre 2017, la cour d'appel de Liège a réduit la

5 MYRIA, Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2017, *En ligne*, pp. 100-101.

6 *Ibid.*, pp. 108-111.

peine prononcée en première instance à l'égard de deux condamnées qui s'étaient pourvues en appel.

Un troisième dossier concerne l'exploitation de jeunes femmes d'Europe de l'Est par deux frères bulgares et une personne qu'il restait à identifier. Les deux frères ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Charleroi le 18 septembre 2013. Myria s'était constitué partie civile dans le volet du dossier visant à identifier le troisième prévenu. Celui-ci a été définitivement acquitté par le tribunal correctionnel de Charleroi le 24 avril 2017. Le tribunal a en effet estimé que le rôle du prévenu était trop limité que pour justifier une condamnation. Il apparaît en effet que son rôle se limitait à avoir occasionnellement conduit l'une ou l'autre prostituée sur leur lieu de prostitution.

Enfin, un quatrième dossier concerne une affaire de salons de massage thaïlandais dans lequel vingt prévenus étaient poursuivis. Ce dossier a été largement abordé dans la partie « jurisprudence » du précédent rapport⁷. Des jeunes femmes thaïlandaises étaient recrutées en Thaïlande pour ensuite être exploitées dans un salon de massage en Belgique. Le prévenu principal et son épouse avaient créé le salon de massage. D'autres prévenus s'occupaient de l'organisation pratique et journalière du salon de massage. Des comptables ont également été poursuivis pour avoir conseillé le patron sur les constructions financières à adopter, ainsi qu'un avocat qui se faisait payer en nature ses conseils dans le domaine de la réglementation sur le séjour. Le tribunal a condamné la majorité des prévenus, dont six par défaut. Un prévenu condamné contradictoirement qui avait fait appel a vu sa condamnation confirmée par la cour d'appel de Gand le 11 septembre 2017.

6.3.2. | Exploitation économique

Cinq dossiers d'exploitation économique ont été clôturés et concernent des secteurs divers : travail domestique, transport, horticulture, horeca.

Un dossier symbolique, la fameuse affaire dite « des princesses du Conrad » a été définitivement jugé par le tribunal correctionnel de Bruxelles le 23 juin 2017. Ce dossier, largement abordé dans le précédent rapport⁸, concerne l'exploitation, comme domestiques, de jeunes femmes de diverses nationalités par des princesses originaires des Emirats Arabes unis dans un grand hôtel

bruxellois. Les princesses ont été condamnées pour traite des êtres humains.

Un dossier de transport a été jugé définitivement à Liège. Ce dossier, abordé dans la partie « jurisprudence » d'un précédent rapport⁹ et dans celui-ci concerne une fraude de grande ampleur impliquant pas moins de 19 prévenus. Une société de transport employait illégalement des chauffeurs, principalement turcs et bulgares. Plusieurs chauffeurs étaient en situation précaire. Quatre prévenus étaient en outre poursuivis pour traite des êtres humains. En première instance, le tribunal correctionnel de Liège avait, dans un jugement du 25 avril 2016, retenu la majorité des préventions de faux en écritures, d'infractions à la législation sociale et d'assujettissement frauduleux dans le chef des personnes physiques. En revanche, il avait acquitté les prévenus de la prévention de traite des êtres humains, estimant que l'enquête n'avait pas permis d'en établir à suffisance de droit les éléments constitutifs. Dans un arrêt du 14 décembre 2017, la cour d'appel de Liège a confirmé l'acquittement des prévenus pour les faits de traite.

Deux dossiers dans le secteur horticole ont également été clôturés, l'un à Gand et l'autre à Anvers.

Le premier dossier concerne des faits d'exploitation de travailleurs bulgares, dont un mineur d'âge, dans une champignonnière. Ce dossier, jugé en première instance par le tribunal correctionnel de Courtrai le 16 février 2015 a abouti à la condamnation de 10 prévenus entre autres pour traite des êtres humains. La plupart des condamnations prononcées, dont les faits de traite des êtres humains, ont été confirmées par la cour d'appel de Gand dans un arrêt du 19 janvier 2017. Ces décisions ont été abordées dans la partie « jurisprudence » de précédents rapports¹⁰. Ce dossier est également abordé dans la partie « analyse de dossiers » du présent rapport.

Le second dossier implique deux prévenus belges, un gérant et son épouse, qui ont exploité au moins 39 personnes d'origine roumaine pour cueillir des tomates. Les victimes étaient enfermées dans les serres durant la cueillette sous la surveillance d'un chien de garde agressif. Leurs conditions de vie et de logement étaient également précaires. Le tribunal correctionnel de Malines a condamné les prévenus dans une décision

⁷ *Ibid.*, pp. 101-103.

⁸ *Ibid.*, pp. 124-126.

⁹ MYRIA, Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2016, *Des mendiants aux mains de trafiquants*, pp. 148-149.

¹⁰ MYRIA, Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2017, *En ligne*, pp. 120-121 ; Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2015, *Resserrer les maillons*, pp. 117-118.

du 10 février 2017, abordée dans le précédent rapport¹¹. La Cour d'appel d'Anvers a globalement confirmé les condamnations prononcées en première instance dans un arrêt du 9 novembre 2017, arrêt abordé dans la partie « jurisprudence » de ce rapport.

Enfin, le dernier dossier clôturé concerne l'exploitation d'un travailleur dans un restaurant asiatique. Celui-ci ne percevait aucune rémunération, était hébergé dans des conditions lamentables au-dessus du restaurant et ne pouvait se nourrir que des restes des clients. Le gérant et la société ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Bruges le 4 mai 2016. Cette décision a été globalement confirmée par la cour d'appel de Gand dans un arrêt du 11 octobre 2017.

6.3.3. | Trafic d'êtres humains

Cinq dossiers de trafic d'êtres humains ont pu être clôturés en 2017.

Un premier dossier a trait à un réseau international de passeurs albanais. Ce réseau avait des ramifications internationales dans plusieurs pays européens. Il faisait passer au Royaume-Uni les ressortissants albanais arrivés en Belgique, dont des mineurs d'âge. Onze prévenus ont été condamnés, dont plusieurs par défaut, par le tribunal correctionnel de Bruxelles le 6 octobre 2015. Un condamné qui s'était pourvu en appel a vu sa condamnation confirmée dans un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles le 17 mai 2017. Ce dossier a été abordé dans le précédent rapport¹².

Un second dossier concerne une filière nigériane de trafic d'êtres humains. Un prévenu avait mis en place un réseau pour faire passer de manière pseudo-légale des étudiants nigériens en Belgique. Il recourait à cet effet à des visas d'étude obtenus sur la base de faux documents d'une université ou d'une école supérieure. Le prévenu avait été condamné pour trafic d'êtres humains par le tribunal correctionnel de Louvain le 12 mai 2015. La Cour d'appel de Bruxelles a en grande partie confirmé le jugement dans un arrêt du 23 janvier 2017. Ce dossier a été largement abordé dans le précédent rapport¹³.

Un troisième dossier concerne une bande de passeurs britannico-ukrainienne dont les activités ont été mises au jour suite au meurtre d'un chauffeur de camion par

quelques membres de la bande. Quinze prévenus ont été condamnés définitivement, entre autres pour trafic d'êtres humains par le tribunal correctionnel de Gand le 10 janvier 2017. Ce dossier a été abordé dans le précédent rapport¹⁴.

Un quatrième dossier porte sur des faits de trafic d'êtres humains commis par un réseau kurde. Ce dernier faisait passer au Royaume-Uni des victimes de nationalité syrienne, irakienne, iranienne et afghane notamment, dont des mineurs d'âge, dans des conteneurs réfrigérés. Les cerveaux de l'organisation opéraient depuis le Royaume-Uni, mais ont pu être arrêtés et extradés grâce à une bonne collaboration des autorités britanniques. L'un des auteurs de ce trafic était récidiviste, déjà condamné dans des dossiers antérieurs de trafic d'êtres humains. La bande a été condamnée par le tribunal correctionnel de Termonde le 25 avril 2016. La cour d'appel de Gand a globalement confirmé les condamnations prononcées en première instance dans un arrêt du 6 février 2017. Ce dossier a été abordé tant dans la partie « analyse de dossiers »¹⁵ que dans la partie « jurisprudence »¹⁶ du précédent rapport.

Enfin, un dernier dossier, dans lequel Myria s'est constitué partie civile en 2017, a été clôturé cette même année. Il concerne des victimes syriennes. Un des principaux prévenus est un collaborateur de l'ambassade syrienne à Paris. Eurojust a joué un rôle important dans la coordination de l'enquête internationale. Le tribunal correctionnel de Gand s'est prononcé dans ce dossier le 16 octobre 2017, qui est définitivement clôturé en ce qui concerne Myria. Ce dossier est abordé dans le chapitre « jurisprudence » de ce rapport.

11 MYRIA, Rapport annuel Traite et trafic des êtres humains 2017, *En ligne*, pp. 120-121.

12 *Ibid.*, pp. 132-133.

13 *Ibid.*, pp. 127-128.

14 *Ibid.*, pp. 129-131.

15 *Ibid.*, pp. 89-95.

16 *Ibid.*, pp. 128-129.